

Modification 1 à la SPD pour la préqualification IaaS et PaaS native

N° de sollicitation :	CS-IAAS-2024	Modification : 006
-----------------------	--------------	--------------------

L'objectif de cette modification est d'informer les soumissionnaires que le critère O2 sera modifié dans les prochains jours.

Les soumissionnaires qui ont présenté une pré-soumission à la date et l'heure limites auront le choix de conserver leur pré-soumission telle quelle pour le critère M2 ou de présenter une pré-soumission révisée avec les modifications apportées au critère O2 à la deuxième date de clôture de la pré-soumission qui sera définie ultérieurement.